



Pays de Béarn



Pôle Métropolitain Pays de Béarn

Rapport de synthèse de la mise en œuvre

Janvier-Septembre 2018

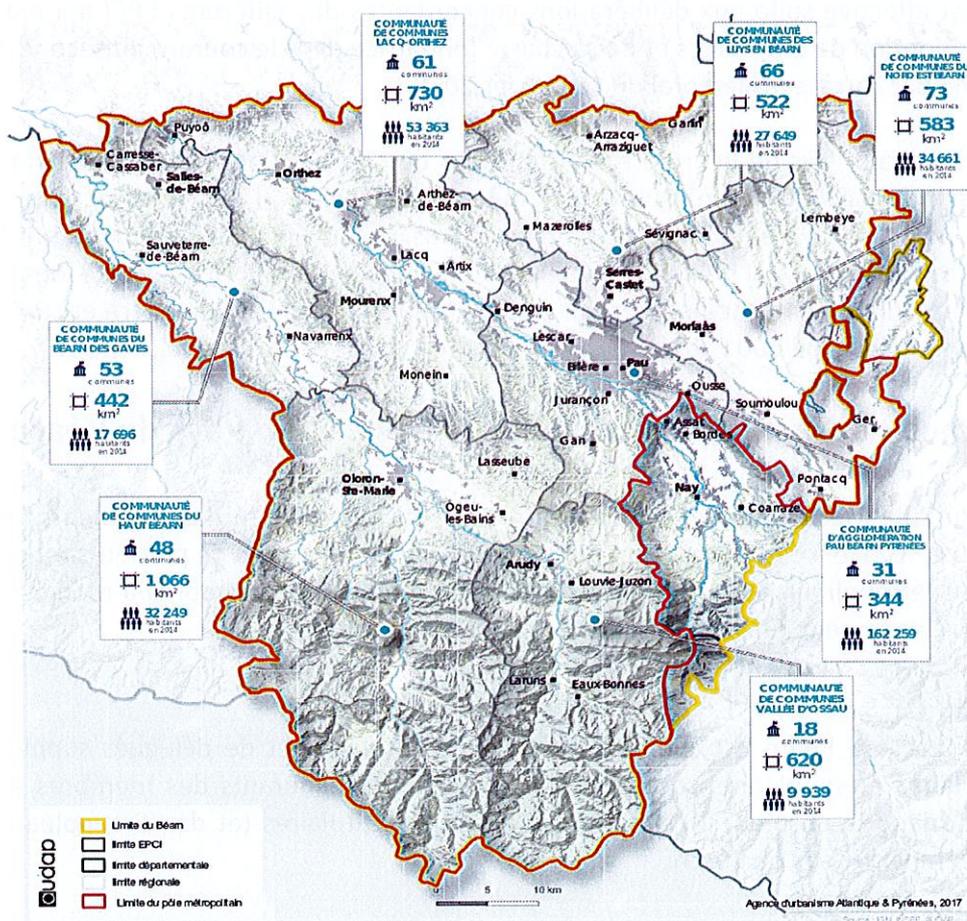
Sommaire

Un territoire, une histoire, un avenir communs	p. 1
La création du Pôle Métropolitain Pays de Béarn	p. 2
Gouvernance et organisation du Pôle Métropolitain Pays de Béarn	p. 2
Les moyens d'une ambition : une mobilisation collective	p. 3
La refondation et l'affirmation d'un territoire de projets à l'échelle du Béarn	p. 4
De l'installation à la mise en œuvre	p. 5
Une coopération qui s'exerce autour d'actions concrètes	p. 7

Un territoire, une histoire, un avenir communs

« Les intercommunalités représentant les différents territoires du Béarn, telles qu'elles sont constituées au 21 novembre 2016, affirment leur volonté commune de former ensemble, sous la forme juridique d'un Pôle Métropolitain, conformément aux lois des 16 décembre 2010 et 27 janvier 2014, une libre association Pays de Béarn.

Le Pays de Béarn retrouve ainsi l'unité et la personnalité qui furent les siennes comme état souverain ou comme province, durant le dernier millénaire. De toutes les régions françaises, le Béarn est en effet une des plus anciennes quant à sa constitution. Elle est unique en ce qu'elle porte une très ancienne et très précieuse histoire d'indépendance et de démocratie. Cette identité est un lien entre les Béarnais, elle est aussi un atout précieux pour les souder dans l'avenir » (extrait de la Charte de fondation du Pôle Métropolitain Pays de Béarn, 2017).



POLE METROPOLITAIN PAYS DE BEARN

351 communes 4 324 km² 337 996 habitants en 2014

La création du Pôle Métropolitain Pays de Béarn

Le Pôle Métropolitain Pays de Béarn s'est constitué sur le mode du volontariat des EPCI fondateurs :

- Communauté de communes du Béarn des Gaves, Président M. Labour
- Communauté de communes du Haut-Béarn, Président M. Lacrampe
- Communauté de communes Lacq-Orthez, Président M. Cassiau-Haurie
- Communauté de communes des Luys-en-Béarn, Président M. Mimiague
- Communauté de communes Nord-est Béarn, Président M. Finzi
- Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées, Président M. Bayrou
- Communauté de communes de la Vallée d'Ossau, Président M. Casaubon

Sa création est effective suite aux délibérations concordantes des différents EPCI qui ont validé à l'unanimité l'adoption de ses statuts et de sa charte fondatrice dans le courant du second semestre 2017, confirmé par l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2018.

Le Pôle Métropolitain Pays de Béarn a été installé lors du premier Conseil métropolitain (désigné ci-après Conseil du Pays de Béarn) qui s'est tenu le 30 mars 2018. Il est constitué sous la forme d'un syndicat mixte et est créé pour une durée de 10 ans, renouvelable par délibération simple du Conseil Syndical. M. François BAYROU a été élu Président à la majorité absolue des suffrages exprimés et immédiatement installé. Le siège du Pôle Métropolitain Pays de Béarn est fixé à l'Hôtel de France, place Royale, 64 000 Pau.

Gouvernance et organisation du Pôle Métropolitain Pays de Béarn

La création du Pôle Métropolitain Pays de Béarn concrétise la volonté des Présidents fondateurs d'agir ensemble. Grâce à cette impulsion politique décisive, par le biais de plusieurs rencontres en 2017, le Pôle Métropolitain a pu naître, se dotant peu à peu d'outils propres à mener à bien les ambitions des élus au sein du Pays de Béarn.

Le Conseil du Pays de Béarn

Le Conseil du Pays de Béarn est composé de délégués titulaires et de délégués suppléants. Les délégués titulaires et suppléants sont élus par les organes délibérants des membres au scrutin secret et à la majorité absolue. Il est composé de 48 élus titulaires (et de 48 suppléants). Il est l'organe délibérant du Pays de Béarn.

Le Président, les Vice-présidents, ainsi que les autres membres du Bureau sont élus par le Conseil du Pays de Béarn parmi ses membres au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue.

La répartition des sièges entre les membres du Pôle Métropolitain est déterminée, conformément à l'article L. 5731-3 du Code général des collectivités territoriales, en tenant compte du poids démographique de chacun de ses membres. Chaque membre dispose d'au moins un siège et aucun membre ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

Aussi, la composition s'établit en deux collèges comme suit :

- 1er collège : chaque EPCI membre dispose d'un nombre de sièges de droit correspondant au découpage intercommunal de son territoire avant le 1er janvier 2017, date de l'application de la fusion.
- 2ème collège : chaque EPCI membre dont la population est strictement supérieure à un seuil de 10 000 habitants dispose d'un siège supplémentaire pour chaque strate de 10 000 habitants au-delà de ce seuil. Chaque délégué ainsi désigné dispose d'une seule voix.

La Présidence

La gouvernance du Pôle Métropolitain reflète la mobilisation de l'ensemble des élus des EPCI fondateurs qui sont réunis au sein d'une instance qui leur est propre. Organe stratégique nécessaire au portage politique du projet, la Présidence est composée des 7 Présidents d'EPCI et se réunit régulièrement. Elle est l'espace de discussion de toutes les orientations qui structurent la mise en œuvre du pôle. Elle peut aussi initier des projets opérationnels.

Le Bureau

Le Bureau est composé des 18 membres du collège 1 du Conseil du Pays de Béarn, dont il prépare les travaux et les délibérations. Il est convoqué par le Président et peut, au besoin, recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil.

Les moyens d'une ambition : une mobilisation collective

Respectant les engagements initiaux d'une dynamique optimisant les ressources disponibles sur les territoires, la mise en œuvre du Pôle Métropolitain Pays de Béarn a été réalisée à moyens constants grâce au temps de travail d'agents des différents EPCI consacré à cette dynamique.

Les DGS de chacun des EPCI composent un groupe de travail qui se réunit régulièrement et structure les différentes étapes de mise en œuvre et de mobilisation des personnes ressources, tout en contribuant à alimenter techniquement les temps politiques des rendez-vous de la Présidence.

Une Mission coordination et animation du Pôle Métropolitain Pays de Béarn s'est structurée par la mobilisation des moyens internes de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées mis au service du projet métropolitain, donnant corps au principe de subsidiarité qui est affirmé comme un des piliers de la dynamique.

Des personnes ressources ont été identifiées par les DGS au sein de chaque territoire. Une journée d'atelier a été organisée le 31 mai 2018 au Palais Beaumont - Centre des congrès de Pau. L'objectif était de se réunir pour se rencontrer et commencer à échanger sur les enjeux du Pôle Métropolitain en lien avec les thématiques pressenties. François Bayrou, Président du Pôle Métropolitain, est venu saluer les 60 cadres des EPCI qui ont répondu présents ; l'occasion pour lui de réaffirmer toute l'ambition que les élus ont pour faire exister le Pays de Béarn. Ce premier temps de rencontre a posé les bases de l'acculturation, sinon de l'appropriation nécessaire du fonctionnement d'un Pôle Métropolitain par ceux qui vont contribuer à le faire vivre. Lors de ce temps de rencontre convivial et actif, les agents présents, organisés en ateliers, ont réfléchi collectivement aux modalités de mise en œuvre du Pays de Béarn.

La refondation et l'affirmation d'un territoire de projets à l'échelle du Béarn

La création du Pôle Métropolitain Pays de Béarn est motivée par la volonté des élus métropolitains d'imaginer un nouveau cadre qui puisse valoriser les atouts complémentaires du territoire, au service de l'accroissement de l'attractivité du Béarn. L'identité, d'abord culturelle, est affirmée comme étant au fondement d'une démarche de territoire, matière et creuset des actions de développement local et de promotion externe.

En ce sens, sa structuration répond à certains défis d'anticipation et d'innovation, résolument tournée vers l'avenir.

Le Pôle Métropolitain est une réponse adaptée par la souplesse et l'agilité qu'il autorise. Son fonctionnement sera assuré par la mutualisation des moyens des EPCI constituants et l'optimisation des ressources déjà existantes sur les territoires. Sa mise en œuvre progressive, résolument fédéraliste, sera régie par une logique de projets d'intérêt métropolitain à géométrie variable.

La constitution du Pays de Béarn porte une nouvelle vision des coopérations territoriales dont la co-construction et la solidarité sont les deux piliers affirmés. C'est un nouvel état d'esprit qui s'exprime à travers sa mise en œuvre. Il se concrétise par la volonté de mettre en place des stratégies partagées, afin de mener des actions cohérentes et efficaces, tout en préservant les identités et la souveraineté de chacun des EPCI qui la composent.

La charte de fondation transcrit cette volonté commune de faire ensemble de la part des intercommunalités, dans une logique fédéraliste (annexe 1). Elle affirme la libre coopération fondée sur le volontariat et la mutualisation de leurs forces afin d'appréhender stratégiquement les enjeux de développement de façon partagée. Ayant pour fondement une identité créatrice de liens, entre les territoires comme entre les habitants, les EPCI fondateurs ont précisé les grandes orientations qui encadreront la mise en œuvre concrète du Pays de Béarn.

La défense et la promotion de l'identité béarnaise se déclinent ainsi dans plusieurs domaines de l'action publique que sont le développement économique et touristique, l'enseignement supérieur et l'innovation, les transports et les mobilités, le développement durable et la défense de l'environnement et enfin, la politique culturelle et linguistique.

Fort de la richesse du maillage territorial et de l'affirmation de ces axes stratégiques, le Pôle Métropolitain Pays de Béarn est la réponse à ces défis. Il ne s'agit donc pas d'une instance administrative supplémentaire mais de l'outil pertinent pour réaliser des projets dont les enjeux et l'ambition ne pourraient être mis en œuvre par une organisation existante.

Le Pays de Béarn a un rôle structurant à jouer, favorisant l'émergence d'une vision stratégique tout en permettant un travail de proximité. Il s'impose donc aussi comme l'outil légitime des coopérations extra-territoriales pour peser collectivement dans les discussions avec les partenaires leviers ou acteurs de son développement, du Syndicat Mixte de l'Aéroport Pau Pyrénées à l'Europe.

De l'installation à la mise en œuvre

La mise en œuvre du Pôle Métropolitain s'est structurée autour de deux temps distincts et complémentaires de rencontres, propices à échanger les points de vue et à faire émerger des enjeux ou projets qui pourraient donner du corps au Pays de Béarn.

Dans un premier temps, les EPCI ont chacun leur tour accueilli les membres du Bureau métropolitain afin de contribuer à une découverte du Béarn et de sa structuration.

Dans un second temps, un cycle de conférences thématiques qui se réuniront trois fois entre juin 2018 et février 2019, permettra de traiter de façon thématique les différents champs possiblement couverts par le Pôle Métropolitain.

Les réflexions et travaux ont ainsi débuté et dessinent les contours des premières orientations stratégiques et opérationnelles à mettre en œuvre.

À la rencontre des territoires : se découvrir, se connaître

La dynamique engagée par la création du Pôle Métropolitain s'est incarnée dans un premier temps par l'organisation de plusieurs rencontres organisées par chaque EPCI constitutif. Ce sont les *Rendez-vous des territoires*. L'objectif premier de ces rencontres était, pour les EPCI constituants, de se découvrir et d'apprendre à se connaître. Les membres du Bureau du Pays de Béarn y sont conviés, de même que les élus du territoire qui se présente.

Le calendrier de ces rencontres s'est déroulé comme suit :

- Le 23 avril 2018, la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau
- Le 8 juin 2018, la Communauté de Communes de Lacq-Orthez
- Le 18 juin 2018, la Communauté de Communes du Haut-Béarn
- Le 9 juillet 2018, la Communauté de Communes du Béarn des Gaves
- Le 12 juillet 2018, la Communauté de Communes des Luys en Béarn
- Le 14 septembre 2018, la Communauté de Communes Nord-Est Béarn
- *A venir, la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées*

L'originalité de cette démarche qui rayonne sur tout le territoire est de combiner des temps formels de présentation des actions et de discussion sur les enjeux du territoire, du spécifique à ce qui pourrait faire intérêt métropolitain, à un temps plus convivial qui marque un état d'esprit singulier.

L'intérêt métropolitain se construit ainsi donc au fil de ces rencontres où les singularités, les complémentarités, mais aussi parfois les différences, ont la place d'être exprimées.

8 conférences thématiques pour imaginer le Béarn de demain

Ces premières conférences, animées par chaque Président d'EPCI en charge d'une thématique, poursuivaient un double objectif :

- contribuer à développer une connaissance commune et partagée des territoires et de leurs ressources ;
- faire émerger des enjeux ou des actions d'intérêt métropolitain.

Les échanges et les réflexions ont dessiné les grandes orientations stratégiques d'un Pays de Béarn uni, mais pas uniforme, dont la légitimité a pour fondement une aspiration à mieux faire ensemble pour défendre des enjeux de développement clairement identifiés.

Le projet du Pôle Métropolitain se construit progressivement et émerge des différents temps de rencontres politiques. Or, la force de ce territoire de projets est de pouvoir couvrir un nombre particulièrement vaste de domaines et de sujets tout en conservant la liberté de choix sur les priorités qui émergeront des espaces d'échanges et de dialogue.

A ce titre, sa mise en œuvre se concrétise ainsi au sein de 8 conférences thématiques permettant d'envisager la totalité des possibles et de ne se priver d'aucune des opportunités de mettre en place de nouvelles dynamiques pour penser des projets innovants inter-territoriaux ou à l'échelle du Béarn.

- Conférence Identité et Culture
- Conférence Économie-Tourisme-Rayonnement
- Conférence Transition énergétique-Eau-Environnement
- Conférence Innovation-Recherche-Enseignement supérieur
- Conférence Transport-Mobilité-Numérique
- Conférence Aménagement-Planification
- Conférence Ruralité-Agriculture-Montagne
- Conférence Santé

Cette approche thématique, pour sectorielle qu'elle soit, doit permettre de travailler efficacement dans un esprit de concertation entre les élus des différents territoires afin de faire émerger les enjeux métropolitains et leur déclinaison opérationnelle alimentant un projet de développement durable du territoire, suivant une logique de subsidiarité stricte.

Dans le même temps, cette volonté globalisante se combine à une dimension de l'action qui implique un nécessaire resserrement dans la mise en œuvre des projets opérationnels que les élus détermineront comme relevant de l'intérêt métropolitain et/ou l'alimentant.

Les premières conférences métropolitaines se sont réunies du 20 juin au 7 juillet 2018.

- Conférence **Santé** le mercredi 20 juin 2018, à Oloron Sainte-Marie, Vice-Président M. Lacrampe
- Conférence **Transition énergétique-Eau-Environnement** le jeudi 21 juin 2018, à Arudy, Vice-Président M. Casaubon
- Conférence **Économie-Tourisme-Rayonnement** le samedi 23 juin 2018, à Mourenx, Vice-Président M. Cassiau-Haurie
- Conférence **Innovation-Recherche-Enseignement** supérieur le mardi 26 juin 2018, à Morlaàs, Vice-Président M. Finzi
- Conférence **Transport-Mobilité-Territoire numérique** le lundi 2 juillet 2018, à Lons, sous la direction de M. Patriarche
- Conférence **Aménagement-Planification** le mercredi 4 juillet 2018, à Serres-Castet, Vice-Président M. Mimiague
- Conférence **Ruralité-Agriculture-Montagne** le jeudi 5 juillet 2018, à Sauveterre-de-Béarn, Vice-Président M. Labour
- Conférence **Identité-Culture** le samedi 7 juillet 2018, à Oloron-Sainte-Marie, Président M. Bayrou

Une coopération qui s'exerce autour d'actions concrètes

Défi 1 : un Béarn attractif et désirable

Le constat commun d'un Béarn peu ou mal identifié a fait l'unanimité. L'objectif premier est donc de se connaître, pour s'y reconnaître et se faire connaître ! La promotion de l'identité béarnaise aux fondements d'une attractivité accrue du territoire a été clairement affirmée comme une priorité majeure du Pôle Métropolitain, enjeu transversal à toutes les approches sectorielles.

Enjeux

- Valoriser l'identité béarnaise, entre traditions et modernité
- Rayonnement et attractivité : promotion du territoire Pays de Béarn, marketing territorial
- Valorisation et sauvegarde des patrimoines matériels et culturels (dont la langue)
- Développer une promotion touristique commune
- Appropriation par les Béarnais

Défi 2 : un Béarn entreprenant et innovant

La diversité du Béarn est une véritable force en terme d'attractivité économique. Le Pôle Métropolitain apparaît être l'échelle pertinente pour révéler la complémentarité des approches, les potentialités de développement et pour animer le réseau d'acteurs dans un état d'esprit innovant où l'expérimentation aurait toute sa place.

Enjeux

- Développer l'attractivité économique du Béarn
- Construire une vision stratégique et partagée pour le développement des nouveaux services et équipements
- Valoriser les savoir-faire et accompagner la promotion des secteurs traditionnels
- Faciliter l'innovation et le transfert de technologies
- Développer l'économie de proximité
- Favoriser l'installation et le développement des TPE, PME et GE
- Soutien au développement des filières agricoles

Défi 3 : un Béarn connecté et ouvert

Géographique ou numérique, la question de la connexion est un enjeu majeur pour le Pays Béarn afin de relier les hommes et les territoires, tout en autorisant une ouverture sur l'autre et sur l'ailleurs. Ce creuset d'une inventivité et d'une innovation qui doivent contribuer à construire une stratégie territoriale ambitieuse pour le Pôle Métropolitain recouvre autant le champ des transports et de la mobilité que celui du numérique et de la santé.

Enjeux

- Stratégie partagée sur l'accessibilité du territoire et la mobilité : grands équipements, infrastructures, réseaux et transports
- Stratégie e-santé et lutte contre la désertification médicale
- Développer les coopérations transfrontalières
- Promouvoir et faciliter les nouveaux usages numériques

Défi 4 : un Béarn durable et solidaire

Le positionnement innovant porté par le Pôle Métropolitain enjoint un projet de territoire durable et solidaire. Une vision stratégique partagée du Béarn se dessine au regard des enjeux et pistes d'actions d'intérêt métropolitain identifiés, optimisant l'existant, bougeant parfois les cadres, pour mieux faire aujourd'hui et préserver les capacités à bien faire demain.

Enjeux

- Stratégie partagée de l'aménagement et de la planification au service du développement des EPCI
- Faire sens commun pour construire la légitimité du Pôle Métropolitain à être l'interlocuteur unique, pertinent et reconnu dans le cadre des coopérations extra-territoriales avec l'État, la Région et l'Europe
- Imaginer un territoire de confiance et de solidarité
- Favoriser la coopération entre les acteurs de la gestion des différents bassins versants

PAYS DE BEARN

Pôle métropolitain

CHARTRE DE FONDATION

Les intercommunalités représentant les différents territoires du Béarn, telles qu'elles sont constituées au 21 novembre 2016, affirment leur volonté commune de former ensemble, sous la forme juridique d'un pôle métropolitain, conformément aux lois des 16 décembre 2010 et 27 janvier 2014, une libre association dénommée *Pays de Béarn*.

Le *Pays de Béarn* retrouve ainsi l'unité et la personnalité qui furent les siennes comme état souverain ou comme province, durant le dernier millénaire. De toutes les régions françaises, le Béarn est en effet une des plus anciennes quant à sa constitution. Elle est unique en ce qu'elle porte une très ancienne et très précieuse histoire d'indépendance et de démocratie. Cette identité est un lien entre les Béarnais, elle est aussi un atout précieux pour les souder dans l'avenir.

Les intercommunalités fondatrices considèrent que dans la concurrence des territoires qui est la marque des temps, il est vital pour elles de s'unir et de s'affirmer, pour défendre leur caractère propre, leurs intérêts et leurs projets. Réunies dans le Pays de Béarn, les intercommunalités fondatrices sont ouvertes à tous partenariats avec les autres Pays ou régions voisines.

Les intercommunalités entendent que cette coopération stratégique leur permette de mieux appréhender les enjeux de développement, et en premier lieu l'affirmation, la défense et la communication de l'identité du Béarn et la construction d'une volonté commune et partagée entre ces différents ensembles.

Elles affirment qu'elles s'engagent ainsi dans une libre coopération fondée sur le volontariat et la mutualisation de leurs forces.

A titre d'exemple, au-delà de la défense et de la promotion de leur identité, elles considèrent que plusieurs domaines de leur action publique doivent être abordés de manière concertée.

C'est le cas du tourisme, le Béarn devant être proposé comme une destination globale et pas seulement au travers de destinations cloisonnées.

C'est le cas dans le domaine universitaire et de la recherche, l'offre de formation supérieure intéressant tous les territoires.

C'est le cas des transports et du devenir des infrastructures aériennes, aéroportuaires, ferroviaires, routières.

C'est le cas de la politique culturelle et linguistique, notamment de la défense et de la promotion du Béarnais, avec son caractère propre dans l'ensemble gascon et plus largement occitan.

C'est le cas du développement durable, de la défense de l'environnement, de la biodiversité, de la santé publique.

C'est aussi le cas de la stratégie économique et commerciale, au service du Béarn tout entier.

Volonté libre, concertation et coopération, mutualisation des moyens, bonne entente et travail en commun, sont autant d'atouts que les intercommunalités fondatrices ont l'intention de mettre en œuvre au service de tous les Béarnais.

Conscients de la richesse du maillage de leur territoire, les élus représentant les intercommunalités fondatrices, s'accordent pour considérer que quelles que soient les évolutions futures de leurs territoires, chacune d'entre elles devra être représentée en tant que telle au Conseil du Pays de Béarn.